

COMMUNE  
DE NYONS

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 février 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers absents : 1  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 6 février 2024

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

**Pouvoirs :**

M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER  
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME  
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à Mme Odile PILOZ

**Absent n'ayant pas donné pouvoir :**

M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN

**Est désigné comme secrétaire de séance :** M. Yves RINCK

**N° 2024 - 02 - 06 / AFFAIRES FINANCIERES**

**Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Le Lions Club » pour le Téléthon 2023**

**RAPPORTEUR :** M. Pascal LANTHEAUME

La Ville de NYONS est partenaire du « Lions Club » de NYONS dans l'organisation du Téléthon 2023.

Ce partenariat se manifeste par l'implication, dans l'organisation de cet évènement, du Service Culture, Sports et Associations, des Services Techniques et de la Police Municipale.

La Ville de NYONS participe aussi financièrement. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de verser au « Lions Club » une subvention de 800 € au titre de la participation communale au Téléthon 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

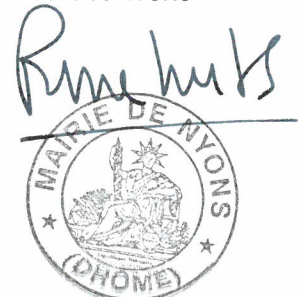
**POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention au profit de l'Association « Le Lions Club » de NYONS.  
Cette dépense sera imputée à l'article 6574-2 du budget communal.

Yves RINCK  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS



PC